

Commune de _____

Demande d'autorisation pour l'installation d'un dispositif d'Assainissement Non Collectif

GÉNÉRALITÉS

- ✓ **Demandeur :** Nom : _____ Prénom : _____
Adresse principale _____
Téléphone : _____ Courriel : _____
- ✓ **Installateur :** Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____
- ✓ **Terrain :** Nom du propriétaire : _____
Adresse du terrain : _____
Surface en m² : _____
Références cadastrales du terrain (sections et n° de parcelles) : _____
Installation de géothermie horizontale ? ☐ oui ☐ non
Si oui, à faire figurer sur le plan annexé au dossier (voir dernière page)
- ✓ **Locaux à desservir :**
Nature des locaux qui seront desservis : ☐ Maison individuelle : ☐ résidence principale ☐ secondaire
☐ Groupe de logements : _____
☐ Autre (gîtes, chambres d'hôtes, préciser la capacité d'accueil) : _____
- L'installation se fait dans le cadre : ☐ d'une construction neuve
☐ de l'aménagement d'une construction existante
avec permis de construire ☐ oui ☐ non
- **Pour les habitations :** Nombre et type de logements : _____
Nombre total de pièces principales : _____ (= pièces de vie et de sommeil :
chambres, salles à manger, salons, bureaux... **sauf WC, salle-de-bain, cuisine**)
Si agrandissement prévu (dans les 10 ans), nombre de pièces en plus : _____
- L'habitation est-elle raccordée au réseau public d'eau potable : ☐ oui ☐ non
Si non, par quel moyen est-elle alimentée : _____

→ **Pour les habitations ou groupements d'habitations comprenant plus de 20 pièces principales ou pour les autres immeubles (locaux techniques, établissements recevant du public, campings, hôtels, restaurants, salles des fêtes, écoles, etc.)**

Joindre obligatoirement une étude de filière réalisée par un bureau d'études.

Capacité d'accueil (nombre de personnes maximum) : _____

Description de l'activité (caractérisation des types de rejets) _____

ÉTUDE SOMMAIRE du SOL et de sa PERMÉABILITÉ

✓ Observations faites par : _____

A – Etude de sol (à réaliser pour toutes les filières)

Pour les filières dites traditionnelles, le choix du système de traitement est fonction de l'aptitude du sol à assurer l'épuration et l'évacuation des eaux. Pour les autres dispositifs de traitement agréés (filtres compacts, micro-stations, filtres plantés), l'étude de sol permet de déterminer les conditions de mise en œuvre de la filière.

Réaliser une tranchée d'au moins 1,20 m de profondeur sur le lieu où est prévu le système de traitement et observer aussitôt pour répondre aux questions ci-dessous.

- ✓ Date de réalisation de la tranchée : _____
- ✓ Conditions météorologiques les jours précédents le sondage : _____
- ✓ Profondeur de la tranchée si impossibilité de descendre à 1,20 m : _____
- ✓ Présence d'eau (après un jour) : non ☐ oui ☐ à la profondeur de : _____
- ✓ Terrain inondable : non ☐ de manière exceptionnelle ☐ fréquemment ☐
- ✓ Présence de rocher : non ☐ oui ☐ à la profondeur de : _____
- ✓ Pente du terrain : ☐ < à 5 % ☐ entre 5 et 10 % ☐ > à 10 %
- ✓ Présence de traces de couleur rouille ou noire non ☐ oui ☐ à la profondeur de : _____

✓ Nature du terrain : indiquer dans le tableau ci-dessous les différentes couches de sol rencontrées

Epaisseur de la couche	Nature du sol (exemple : gravier, sable, cran, limons, argile, terre végétale, roche compacte, roche fissurée...)
0 à ... cm	
... à ... cm	
... à ... cm	
... à 120 cm	

B – Tests sommaires de perméabilité (à réaliser pour les filières traditionnelles)

A différents points de la surface prévue pour le système de traitement ainsi qu'au fond du sondage de sol (à 1,20 m de profondeur), réaliser les tests sommaires de perméabilité décrits ci-dessous.

Pour cela, effectuer 5 trous de section carrée (de 30 cm par 30 cm et de 50 cm de profondeur). Le respect des dimensions des trous est très important pour le calcul du coefficient de perméabilité qui sera effectué par le SPANC.

Verser 30 litres d'eau dans chacun des trous pour saturer le terrain.

Le lendemain, pour l'essai proprement dit, il suffit de verser un seau de 10 litres d'eau dans chaque trou, de mesurer la hauteur d'eau que représente ces 10 litres, puis d'observer après combien de temps l'eau disparaît. S'il reste de l'eau dans le trou après 4 heures, on mesure la hauteur restante.

Complétez le tableau ci-dessous :

Trou n°	1	2	3	4	Test à 1,20 m de profond
Hauteur d'eau initiale	... cm	... cm	... cm	... cm	... cm
Temps mis par l'eau pour disparaître					
Hauteur d'eau restant après 4 heures	... cm	... cm	... cm	... cm	... cm

- ✓ Existe-t-il un puits dans un rayon de 35 m par rapport au dispositif de traitement (sur la parcelle concernée ou une parcelle voisine) : non ☐ oui ☐
- ✓ Si oui, est-il utilisé pour la consommation humaine et déclaré en mairie? non ☐ oui ☐

DESCRIPTION de l'INSTALLATION : pour choisir et dimensionner la filière, voir la plaquette : « Assainissement non collectif : Guide d'information sur les installations ».

- ☐ Destination des eaux pluviales? (fossé, réseau pluvial, puits perdu, rétention, infiltration...) : _____
▲ Pour rappel : les eaux pluviales ne doivent pas rejoindre toute ou partie de la filière d'assainissement

1) PRÉTRAITEMENT des EFFLUENTS

- ☐ Fosse toutes eaux : Volume en m³ : _____ S'agit-il d'une fosse toutes eaux existante : non ☐ oui ☐
Dalle prévue : non ☐ oui ☐ Si oui, dalle d'amarrage : ☐ ou de répartition : ☐
☐ Bac dégraisseur (conseillé lorsque la fosse est implantée à plus de 10 m de l'évacuation des eaux usées)
Type d'eaux collectées :
☐ cuisine seule (bac dégraisseur 200 L) ☐ cuisine et salle de bain (bac dégraisseur 500 L)
☐ Poste de relevage avant prétraitement Volume : _____

En cas de réhabilitation : si séparation existante des eaux vannes (issues des WC) et des eaux ménagères (cuisine, salle de bain, buanderie):

- ☐ Fosse septique (eaux vannes) Volume : _____
☐ Bac dégraisseur (eaux ménagères) Volume : _____
☐ Fosse étanche (eaux vannes) Volume : _____

2) VENTILATION du SYSTÈME

- ✓ **Ventilation primaire** assurée par la canalisation de chute des eaux usées, de diamètre 100 mm minimum, prolongée par un évent jusqu'au-dessus de la toiture ☐ non ☐ oui
✓ **Extraction des gaz** assurée par une canalisation prise en aval de la fosse, de diamètre 100 mm, débouchant au-dessus de la toiture ☐ non ☐ oui
Canalisation avec : extracteur statique ☐ extracteur éolien ☐
☐ autres cas (prescriptions du fabricant) : _____

3) TRAITEMENT : Épuration des Eaux

Système d'alimentation séquentielle (facultatif) avant le dispositif de traitement (ex : poste de relevage, auget basculant ou flottant, chasse pendulaire ou automatique) : ☐ Non ☐ Oui
Si oui, type et volume de bâchée (volume envoyé dans le traitement) : _____

► Traitements par le sol en place

- ☐ Tranchées d'épandage
Profondeur des tranchées en m : _____
Épaisseur du gravier en m : _____
Longueur totale des tranchées en m : _____
Largeur des tranchées en m : _____
- ☐ Lit d'épandage
Surface en m² : _____
- ☐ Filtre à sable vertical non drainé
Épaisseur du sable en m : _____
Épaisseur du gravier en m : _____
Longueur du filtre en m : _____
Largeur du filtre en m : _____
- ☐ Tertre d'infiltration
Surface au sommet du tertre en m² : _____
Surface à la base du tertre en m² : _____
Épaisseur du sable en m : _____

► Traitements avec rejet

☐ Filtre à sable vertical drainé

Epaisseur du sable en m : _____
Epaisseur du gravier en m : _____
Longueur du filtre en m : _____
Largeur du filtre en m : _____

☐ Filtre à sable horizontal

Epaisseur des matériaux en m : _____
Longueur du filtre en m : _____
Largeur du filtre en m : _____

☐ Filtre à zéolite

Epaisseur des matériaux en m : _____
Surface du filtre en m : _____

► Autres dispositifs de traitements agréés (ex : micro-station, filtres à coco, filtres plantés ...)

Ces dispositifs de traitement seront agréés dès leur parution au Journal Officiel de la République Française. Les fiches techniques correspondantes seront jointes.

Type de filière (modèle) : _____

Dimensionnement en équivalents habitants (EH) : _____

N° d'agrément : _____

Mode d'évacuation : _____

(si infiltration, compléter le point 4 ci-dessous)

4) ÉVACUATION DES EAUX POUR LES TRAITEMENTS AVEC REJET :

Poste de relevage après la filière de traitement (facultatif) ☐ Non ☐ Oui

Si oui, type et volume : _____

Les rejets d'eaux usées domestiques, même traitées, sont interdits dans un puisard, puits perdu, puits désaffecté, cavité naturelle ou artificielle profonde.

► Cas général : évacuation par le sol à privilégier

☐ Réaliser un test sommaire de perméabilité **au lieu et à la profondeur d'infiltration des eaux traitées.**

Pour ce test, **effectuer un trou de section carrée** (de 30 cm par 30 cm et de 50 cm de profondeur) et **saturer le terrain la veille de l'essai** en versant 3 seaux de 10 litres d'eau dans le trou.

Pour l'essai proprement dit, il faut verser un seau de 10 litres dans le trou, mesurer la hauteur d'eau au départ, puis observer après combien de temps l'eau disparaît. S'il en reste après 4 heures, on mesure la hauteur restante.

Test à la profondeur de ?	... cm
Hauteur d'eau initiale	... cm
Temps mis par l'eau pour disparaître	
Hauteur d'eau restant après 4 heures	... cm

- Infiltration par le sol :

☐ Tranchées d'infiltration :

Nombre de tranchées : _____

Longueur totale de tranchée en m : _____

► Cas particuliers : autres modes d'évacuation

- Réutilisation des eaux traitées pour l'irrigation souterraine de végétaux

▲ Ne pas utiliser pour l'irrigation de végétaux utilisés pour la consommation humaine et sous réserve d'absence de stagnation en surface ou de ruissellement des eaux usées traitées

☐ Oui ☐ Non Surface : _____

- Rejet vers le milieu hydraulique superficiel

▲ Le rejet en milieu hydraulique superficiel ne peut être autorisé que s'il est démontré, par une étude particulière à la charge du pétitionnaire, que l'infiltration sur la parcelle ne peut être réalisée.

Dans ce cas, le rejet ne peut se faire qu'après autorisation du propriétaire ou du gestionnaire du milieu récepteur (**joindre cette autorisation à la présente demande**).

☐ Fossé ☐ Réseau pluvial ☐ Réseau hydrographique superficiel (ruisseau, plan d'eau)
☐ Autre : _____

► Puits d'infiltration

En cas d'impossibilité de rejet correspondant aux paragraphes précédents, les eaux usées traitées peuvent être évacuées par puits d'infiltration dans une couche sous-jacente, de perméabilité correcte.

▲ Ce mode d'évacuation est autorisé sur la base d'une étude hydrogéologique que vous devez remettre au SPANC.

Puits d'infiltration ☐ Non ☐ Oui profondeur de la couche perméable (en m) : _____

5) TOILETTES SECHES :

▲ Les toilettes sèches doivent se composer d'une cuve étanche recevant les fèces seules ou avec les urines. La cuve doit régulièrement être vidée sur une aire étanche conçue de façon à éviter tout écoulement et à l'abri des intempéries.

Les sous-produits issus de l'utilisation de toilettes sèches doivent être valorisés sur la parcelle et ne générer aucune nuisance pour le voisinage, ni pollution.

- Traitement commun des urines et des fèces : ☐ Oui ☐ Non
(avec mélange à un matériau organique pour produire un compost), lequel : _____

- Traitement des fèces par séchage : ☐ Oui ☐ Non
(Dans ce cas, les urines doivent rejoindre la filière de traitement prévue pour les eaux ménagères)

Joindre un descriptif de l'installation et un schéma d'implantation des éléments.

COMPOSITION du DOSSIER

A établir en **deux exemplaires** (particulier, SPANC) et à retourner au SPANC

- ☐ La présente demande.
- ☐ Un plan de situation au 1/10 000.
- ☐ Un plan ou schéma intérieur de l'habitation ou du projet d'aménagement final
- ☐ Un plan à l'échelle du cadastre faisant apparaître :
 - les limites de propriété, les surfaces bâties afférentes à cette propriété et aux propriétés limitrophes,
 - l'emplacement des captages déclarés d'eau destinée à la consommation humaine (puits, sources) dans un rayon de 35 m minimum autour du dispositif d'assainissement non collectif prévu,
 - l'implantation de l'installation et de ses éléments constitutifs (le prétraitement, les ventilations, les différentes canalisations, le dispositif de traitement, lieu du rejet le cas échéant),
 - les points de sondage et d'essais de perméabilité,
 - le sens et le pourcentage de la pente ou les courbes de niveau permettant de mesurer la pente.
- ☐ Accord du propriétaire si ce n'est pas le demandeur de l'autorisation.
- ☐ S'il y a un rejet superficiel, accord écrit du propriétaire ou du gestionnaire du milieu récepteur où se fera le rejet.
- ☐ Une étude hydrogéologique en cas de rejet par puits d'infiltration.

ENGAGEMENT du DEMANDEUR

Je soussigné(e)..... m'engage à :

- ✓ respecter les règles techniques de réalisation du système présenté dans ce document,
- ✓ **prendre rendez-vous avec le SPANC, dès connaissance de la date prévue des travaux et avant le remblayage des ouvrages**
- ✓ assurer le bon fonctionnement de mon installation en respectant les règles d'utilisation et d'entretien,
- ✓ régler les redevances, 165€ pour le contrôle de la conception et 264€ pour le contrôle de la réalisation, au Trésor Public après réception des avis des sommes à payer. Tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2024 (date de dépôt du dossier au SPANC).

Fait à : _____ Le : _____

Signature du demandeur :